

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2007

Le 14 juin 2007, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 20 juin 2007 à 20 h 30.

LE MAIRE,

L'an deux mil sept, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Magenta étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent MADELINE, Maire.

PRESENTS : MM. MADELINE, MANGIN, DROUOT, BREX, M^{mes} NOWAK, DORIGNY, M^{lle} MANAYRAUD, MM. CAMUS, LAMOTTE, LAUNOIS, SANFILIPPO.

REPRESENTES : M^{me} VIEMON et M. RAILLA

EXCUSES : M^{me} PERREAU et M. MAINGUET

ABSENTE : M^{me} VAUCHE

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance : M^{me} NOWAK
Conseillers en exercice : 16 - Présents : 11 – Votants : 13

COMMUNICATIONS

1.1 JURYS D'ASSISES

Monsieur MANGIN procède avec l'assistance de M^{lle} MANAYRAUD et de M^{me} NOWAK au tirage au sort des 6 personnes qui pourront être appelées à siéger en tant que jurés d'assises en 2008.

Le tirage au sort donne le résultat suivant :

N° de la page	N° de la ligne	NOM	PRENOM	ADRESSE
105	7	RENNET	Jean-François	1, place des Grandes Places
40	8	DUMANGIN	Guy	8, rue de la Verrerie
73	5	LEDUC	René	8, rue Nouvelle
7	3	BARRE	Isabelle	4, rue Henri Euzenat
114	6	SERTIC	Eric	2, rue Carnot
103	10	RANDE	Patrice	3, allée des Hirondelles

1.2 EVENEMENT FAMILIAL

Décès de Madame SARRAZIN, maman de Madame HATAT.

1.3 DEPART DU SOUS-PREFET

Monsieur le Maire a reçu une lettre du sous-préfet lui officialisant son départ précipité pour une nouvelle affectation à Paris. Le sous-préfet de Reims assure l'intérim en attendant une prochaine nomination.

1.4 OPERATION URBAINE DE QUARTIERS

Un courrier de Monsieur FROMM nous informe que 5 projets d'embellissement de devanture commerciale à Magenta ont été déposés pour cette année : les membres du Conseil décident de porter à 15 000€ les crédits budgétaires de cette opération (initialement votée à 9 000€).

1.5 ACTIVITE BILLARD

Monsieur Francis LAMOTTE nous informe que 2 joueurs ont déplacé le billard américain pendant l'été, faussant ainsi la qualité du matériel. Le règlement prévoit l'expulsion des contrevenants ainsi que l'intervention d'un spécialiste à leur frais.

1.6 VOIRIE 2008

A l'occasion de la commission Eau & Assainissement de la CCEPC, et sur proposition de Monsieur MADELINE, les membres du Conseil décident d'y inscrire au programme 2008 la rue Paul Gravet.

1.7 PLACE DES GRANDES HERBES

Suite à une consultation des riverains à propos des buttes d'espaces verts, les réponses en faveur du maintien de celles-ci représentent les 2/3 de la participation (sur 29 réponses).

DELIBERATIONS

2.1 TARIFICATIONS

DELIBERATION N°7365

Un certain nombre d'activités reprendront en septembre 2007; à cette occasion, leurs tarifs peuvent être révisés.

OBJET : TARIFS CLSH DU MERCREDI APRES-MIDI

Monsieur Michel BREX, rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

MAINTIENT, à l'unanimité, les tarifs d'inscription au CLSH à compter de la rentrée de septembre 2007 selon le détail suivant :

	1/2 journée
Résidents à Magenta	5 €
Extérieurs	7 €

OBJET : TARIF HORAIRE TENNIS POUR LE PERISCOLAIRE

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

MAINTIENT, à l'unanimité, pour la saison 2007-2008 le montant de la participation des parents pour les cours de tennis donnés par le répétiteur dans le cadre du périscolaire soit 15,00€ par trimestre.

La recette sera imputée au compte 70631 du Budget en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

OBJET : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Jacques MANGIN, Rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

MAINTIENT, à l'unanimité, les tarifs des repas de la restauration scolaire applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2007 comme suit :

- tarif applicable aux habitants de Magenta : 2,60 €
- tarif applicable aux extérieurs de Magenta : 4,80 €

La recette sera imputée à l'article 7067 « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements » de l'exercice en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.2 CLSH : ACTIVITE BILLARD

DELIBERATION N°7366

OBJET : CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR L'ACTIVITE BILLARD

Monsieur Michel BREX, Rapporteur,

Pour augmenter la diversité des activités offertes par le CLSH, le Maire propose de créer un poste de vacataire chargé d'initier les enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste de vacataire dans le cadre de l'activité billard rémunéré à 15,00€brut de l'heure ;

DEMANDE à Monsieur le Maire à recruter une personne pour ce poste.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.3 CRECHE : AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACE de 35 à 40

DELIBERATION N°7367

OBJET : AUGMENTATION DU NOMBRE DE PLACE de 35 à 40

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Laurent MADELINE, rapporteur,

Afin de faire face à une forte augmentation des demandes d'inscription,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'augmenter le nombre de place d'enfants dans la structure Multi-Accueil et de le faire passer de 35 à 40, à compter du 1^{er} septembre 2007.

MODIFIE, à l'unanimité, le règlement intérieur afin d'y inscrire cette augmentation.

DEMANDE à Monsieur le Maire de solliciter l'agrément nécessaire auprès du Conseil Général.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.4 CRECHE : CREATION D'1 POSTE D'AUXILIAIRE CONTRACTUEL

DELIBERATION N°7368

OBJET : CREATION D'1 POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CONTRACTUEL

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite à l'augmentation du nombre d'enfants de l'Etablissement de Jeunes Enfants fixé à 40 à compter du 1^{er} septembre 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste d'auxiliaire pour une durée de 3 mois, à 35h00 hebdomadaire afin d'assurer le fonctionnement de l'Etablissement de Jeunes Enfants.

AUTORISE le Maire à faire la publicité de ce poste en vue du recrutement.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.5 RESTAURATION PETITE ENFANCE

DELIBERATION N°7369

OBJET : CONVENTION AVEC UNE ENTREPRISE DE LIVRAISON DE REPAS
Monsieur Jacques MANGIN, Rapporteur,

Suite à l'inadaptation de la prestation de l'ancien livreur de repas de la crèche, et après consultation,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas reconduire le contrat en cours de livraison de repas de la structure multi-accueil.

CHOISIT de signer une convention avec la société API à compter de la rentrée de septembre 2007.

CHARGE le Maire à signer le document contractuel présenté.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.6 CESSION DE BIENS MOBILIERS : OUVERTURE DE CREDITS

DELIBERATION N°7370

OBJET : CESSION DE BIENS MOBILIERS/OUVERTURE DE CREDITS
Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur MADELINE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la cession de 8 lits de la structure multi-accueil au CCAS d'Epernay pour un montant unitaire de 461,50€

DECIDE d'ouvrir des crédits d'investissement d'un montant de 3 692,00€ au chapitre 24 (compte 244) et en fonctionnement au chapitre 77 (compte 775).

CHARGE le Maire à signer les documents nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.7 AMENAGEMENT D'UN PARCOURS DE SANTE

DELIBERATION N°7371

OBJET : AMENAGEMENT D'UN PARCOURS DE SANTE
Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur DROUOT,

Après avis favorable de la commission des travaux et suite à l'étude de plusieurs devis des sociétés SCREG, ISS Espaces Verts et VERT PAYSAGES ET AMENAGEMENTS,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, l'aménagement d'un parcours de santé ;

CHOISIT le devis de la société ISS Espaces Verts pour un montant de 6 978,46^{€HT}.

La dépense sera imputée au compte 21318 de l'opération n°010 du budget en cours.

2.8 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION

DELIBERATION N°7372

Suite au rapport de Monsieur BREX,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'équiper en matériels informatiques la bibliothèque municipale afin de permettre son bon fonctionnement et de répondre aux besoins des usagers ;

CHOISIT les devis des sociétés VEGA INFORMATIQUE (matériels) et C3rb INFORMATIQUE (logiciels) pour des montants de 1 286,20^{€HT} et de 2 497,50^{€HT}.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ce projet, particulièrement la demande de subventions au Conseil Général de la Marne.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.9 REFECTION D'UN PASSAGE PIETON PLACE DE L'EGLISE

DELIBERATION N°7373

OBJET : REFECTION D'UN PASSAGE PIETON PLACE DE L'EGLISE

Monsieur Michel DROUOT, Rapporteur,

Suite au rapport de Monsieur DROUOT, et après avis favorable de la commission des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la réfection du passage piéton de la place de l'église coté avenue Paul Chandon ;

CHOISIT le devis de la société SCREG pour un montant de 1 843,00^{€HT}.

La dépense sera imputée au compte 2152 de l'opération n°06 du budget en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.10 BROCANTE 2007

DELIBERATION N°7374

OBJET : BROCANTE 2007

Monsieur Jacques MANGIN, Rapporteur,

Dans le cadre de l'organisation de la 19^{ème} brocante de la Commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de louer pour l'euro symbolique au Comité des Fêtes et des Loisirs de Magenta les terrains nécessaires à cette manifestation du dimanche 14 octobre 2007.

Les voies concernées sont les suivantes :

- Place de la Libération,
- Rue Raspail,
- Rue Victor Hugo,
- Rue de la République (sur la portion communale et uniquement côté impair de la place Georges Forêt),
- Rue Paul Gravet (uniquement côté pair de la place Georges Forêt)
- Rue Carnot,

- Rue Mirabeau,
- Rue Gilbert Cagneaux,
- Avenue Paul Chandon (de l'église jusqu'aux numéros 56 et 67).

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.11 PERSONNEL : CREATION D'1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL

DELIBERATION N°7375

OBJET : CREATION D'1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite à l'augmentation du nombre d'enfants de l'Etablissement de Jeunes Enfants, de la restauration scolaire, et à l'augmentation des occupations des salles à louer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe afin d'assurer le nettoyage de locaux communaux dont l'utilisation est en forte augmentation, à 22h30 hebdomadaire.

AUTORISE le Maire à faire la publicité de ce poste en vue du recrutement.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

2.12 PERSONNEL : CREATION D'1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL

DELIBERATION N°7376

OBJET : CREATION D'1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE CONTRACTUEL

Monsieur Laurent MADELINE, Rapporteur,

Suite au départ d'un agent pour 2 ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel, à temps plein.

AUTORISE le Maire à faire la publicité de ce poste en vue du recrutement.

POUR EXTRAIT CONFORME.-

QUESTIONS DIVERSES

- Place Lasnier, un arbre gêne l'ouverture des volets d'un habitant de Magenta. Monsieur DROUOT a déjà écrit une lettre à la Mairie d'Epernay mais attend toujours la réponse ;
- Les poubelles des immeubles du Toit Champenois sont sorties trop tôt : souvent des déchets s'envolent et salissent la voirie ;
- les distributeurs de sacs à Crottinettes ne doivent pas être rempotés complètement afin d'éviter le gaspillage.

Séance levée à 22h30.